



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-  
lechambonsurlignon.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-43\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

### **Délibération n° 43 / 2026 : Modification de l'ordre du jour du Conseil municipal**

M. le Maire propose aux conseillers municipaux une modification de l'ordre du jour de la présente séance et l'ajout de deux points :

- **Désignation des membres de la commission de contrôle électoral ;**
- **Modification des commissions municipales.**

M. le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour la prise en compte de ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'ajout des points, mentionnés ci-dessus, à l'ordre du jour de la présente séance.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.



Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mai2026

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-44\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 21

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

## Délibération n° 44 / 2026 : Adoption du compte financier unique 2025 du budget principal de la Commune

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget principal de la commune pour 2025 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	4 570 661,63€
Dépenses de fonctionnement 2025	4 551 312,31€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement</b>	<b>19 349,32€</b>
Résultats antérieurs reportés en recettes	0,00€
<b>Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2025</b>	<b>19 349,32€</b>
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2025	2 202 890,70€
Dépenses d'investissement 2025	2 224 015,20€
<b>Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement</b>	<b>21 124,50€</b>
Résultats antérieurs reportés en dépenses	730 843,72€
<b>Déficit d'investissement au 31 décembre 2025</b>	<b>751 968,22€</b>

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Madame Nadia Lallemand, première adjointe au maire, que le vote du compte financier unique est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à la majorité (17 pour, 4 contre : Mmes Crouzet, Maret et MM. Roux, Savini) le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune,
- dit que le déficit de clôture de l'exercice 2025 est de 732 618,90€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-Noël Souvignet.

Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mai2026



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-45\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

## **Délibération n° 45 / 2026 : Affectation des résultats du compte financier unique 2025 du budget principal de la Commune**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (5 abstentions : Mmes Crouzet, Maret et MM. Roux, Savini, Valla), décide d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 du budget principal de la commune, comme suit :

	Budget général de la commune
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement au Budget 2026	19 349,32€
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2026	751 968,22€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.



Date de publicité : 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mai2026



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-46\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

## Délibération n° 46 / 2026 : Décision modificative n° 1 au budget principal de la commune

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, afin de réajuster le budget principal de la commune suite au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats, de prendre une décision modificative, comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
11	60611	Fournitures non stockables - Eau et Assainissement	5 000,00 €	70	7022	Coupes de bois	-20 000,00 €
	60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	60 900,00 €		70311	Concession dans les cimetières (produit net)	5 000,00 €
	60621	Fournitures non stockables - Combustibles	2 500,00 €		70323	Rendement d'occupation du domaine public	10 000,00 €
	60624	Fournitures non stockables - Produits de traitement	800,00 €		7062	Radevances et droits des services à caractère culturel	-2 000,00 €
	60628	Fournitures non stockables - Autres fournitures non stockables	3 000,00 €		70631	Radevances et droits des services à caract	5 000,00 €
	60632	Fournitures non stockables - Fournitures de petit équipement	-5 000,00 €		7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	200,00 €
	60633	Fournitures non stockables - Fournitures de voirie	-40 000,00 €		70841	Mise à dispo personnel facturé à la coll.	-100,00 €
	6064	Fournitures non stockables - Fournitures administratives	-1 000,00 €		708421	Mise à dispo personnel facturé au BA, réglem. CCAS et CDE	20 000,00 €
	6065	Fournitures non stockables - Livres, Disques, Cassettes...	-500,00 €		70844	Mise à dispo personnel facturé au GFP de rattachement	-100,00 €
	60668	Fournitures non stockables - Produits pharmaceutiques	100,00 €		70870	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	-17 000,00 €
	611	Contrats et prestations de services	-2 500,00 €		70878	Remboursement de frais par des tiers	-1 000,00 €
	6132	Locations immobilières	-15 000,00 €		73111	Impôts directs locaux	47 250,00 €
	61521	Entretien et réparations sur terrains	800,00 €		73118	Autres contributions directes	4 800,00 €
	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	-25 000,00 €		73123	Taxes com. Adés. / droits mutation ou taxe publicité foncière	-5 500,00 €
	615231	Entretien et réparations sur voiries	5 000,00 €		73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	-100,00 €
	615232	Entretien et réparations sur réseaux	500,00 €		7318	Autres fiscalités locales	-298,00 €
	61524	Entretien et réparations sur bois et forêts	2 000,00 €		74111	Dotations forfaitaire des communes	533 223,00 €
	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	-5 000,00 €		741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	-270 000,00 €
	61558	Entretien et réparations sur autre biens mobiliers	-33 000,00 €		741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	-80 000,00 €
	6156	Maintenance	-6 000,00 €		742	Dotations aux élus locaux	-100,00 €
	6161	Prime d'assurances multirisques	1 100,00 €		744	FCTVA	-770,00 €
	6162	Assurances obligatoire dommage-construction	5 000,00 €		74712	Participations Etat - Emplois d'auteur	-100,00 €
	617	Etudes et recherches	1 500,00 €		74718	Participations Etat - Autres	-15 000,00 €
	6182	Documentation générale et technique	1 000,00 €		7473	Participations départements	1 600,00 €
	6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00 €		747888	Autres	-287,00 €
	6188	Autres frais divers	-600,00 €		74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de T1	-1 000,00 €
	62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 000,00 €		7485	Dotation pour les titres sécurisés	5 000,00 €
	62268	Autres honoraires, conseils...	-6 000,00 €		752	Revenus des immeubles	20 000,00 €
	6227	Frais d'actes et de contentieux	-2 000,00 €		75738	Autres	20 500,00 €
	6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00 €		75813	Radevances versées par les fermiers et concessionnaires	2 000,00 €
	6233	Foires et expositions	4 000,00 €		75861	Accidents reversés - Régions avec seule autonomie financière	-500,00 €
	6236	Catalogues et imprimés et publications	-100,00 €		75888	Autres produits divers de gestion courante	-42 000,00 €
	6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	2 000,00 €				
	6241	Transport de biens	200,00 €				
	6251	Voyages, déplacements et missions	-1 000,00 €				
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00 €					
6262	Frais de télécommunications	12 000,00 €					
627	Services bancaires et assimilés	300,00 €					
6281	Concours divers (collations...)	1 000,00 €					
6282	Frais de gardiennage	-1 000,00 €					
6283	Frais de nettoyage des locaux	200,00 €					
62878	Remboursements de frais à des tiers	2 000,00 €					
6288	Autres services extérieurs	-15 000,00 €					
63512	Taxes foncières	5 000,00 €					
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00 €					
6355	Taxes et imôts sur les véhicules	-400,00 €					



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-47\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026



Mairie du Chambon-sur-Lignon

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 21

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

## Délibération n° 47 / 2026 : Adoption du compte financier unique 2025 du budget annexe du Centre de santé du Lignon

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe du Centre de santé du Lignon pour 2025 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	598 787,13€
Dépenses de fonctionnement 2025	541 393,05€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement</b>	<b>57 394,08€</b>
Résultats antérieurs reportés en dépenses	78 223,36€
<b>Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2025</b>	<b>20 829,28€</b>
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2025	27 971,31€
Dépenses d'investissement 2025	32 026,19€
<b>Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement</b>	<b>4 054,88€</b>
Résultats antérieurs reportés en dépenses	17 610,18€
<b>Déficit d'investissement au 31 décembre 2025</b>	<b>21 665,06€</b>

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Madame Nadia Lallemand, première adjointe au maire, que le vote du compte financier unique est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention : M. Roux), le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe du Centre de santé du Lignon,
- dit que le déficit de clôture de l'exercice 2025 est de 42 494,34€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le maire

Jean-Noël Souvignet.

Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/maj2026

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-48\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

## Délibération n° 48 / 2025 : Affectation des résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe du Centre de santé du Lignon

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe du Centre de santé du Lignon,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe du Centre de santé du Lignon, comme suit :

	Budget annexe du Centre de santé du Lignon
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2026	21 665,06€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2026	20 829,28€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.



Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mai2026



LE CHAMBON-SUR-LIGNON

MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-49\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

## Délibération n° 49 / 2026 : Décision modificative n° 1 au budget annexe du Centre de Santé

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, afin de réajuster le budget annexe du Centre de Santé suite au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats, de prendre une décision modificative, comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	20 829,28 €	70	7066	Redevances et droits des services à caractère social	20 829,28 €
Total			20 829,28 €	Total			20 829,28 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
001	001	Déficit antérieur reporté	21 665,06 €	16	1641	Emprunt en euros	21 665,06 €
Total			21 665,06 €	Total			21 665,06 €

M. le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 1 au budget annexe du Centre de Santé.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.



Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/maj2026



Mairie du Chambon-sur-Lignon

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-50\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 21

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Cruzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

## Délibération n° 50 / 2026 : Adoption du compte financier unique 2025 du budget annexe de l'eau potable

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2025 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	136 106,77€
Dépenses de fonctionnement 2025	136 598,99€
<b>Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement</b>	<b>492,22€</b>
Résultats antérieurs reportés en dépenses	12 428,77€
<b>Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2025</b>	<b>12 920,99€</b>
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2025	82 918,88€
Dépenses d'investissement 2025	55 449,00€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement</b>	<b>27 469,88€</b>
Résultats antérieurs reportés en recettes	400 057,45€
<b>Excédent d'investissement au 31 décembre 2025</b>	<b>427 527,33€</b>

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Madame Nadia Lallemand, première adjointe au maire, que le vote du compte financier unique est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à la majorité (20 pour, 1 contre : M. Roux), le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe de l'eau potable,
- dit que l'excédent de clôture de l'exercice 2025 est de 414 606,34€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.

Date de publicité : 1<sup>er</sup> JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mai2026

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-51\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

### **Délibération n° 51 / 2026 : Affectation des résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe de l'eau potable**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe de l'eau potable,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (21 pour, 1 contre : M. Roux), décide d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe de l'eau potable, comme suit :

	Budget annexe de l'eau potable
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2026	427 527,33€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2026	12 920,99€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.

Date de publicité : 1<sup>er</sup> JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20260519-52\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026



Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

**Délibération n° 52 / 2026 : Décision modificative n° 1 au budget annexe de l'eau potable**

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, afin de réajuster le budget annexe de l'eau potable suite au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats, de prendre une décision modificative, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	12 920,99 €	75	757	Redevances versées par les fermiers	12 920,99 €
			<b>Total</b>				<b>Total</b>
			12 920,99 €				12 920,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
				16	001	Excédent antérieur reporté	427 527,33 €
						Emprunt d'équilibre	-427 527,33 €
			<b>Total</b>				<b>Total</b>
			0,00 €				0,00 €

M. le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité (21 pour, 1 contre : M. Roux), valide la décision modificative n° 1 au budget annexe de l'eau potable.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.

Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mai2026

MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-53\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 21

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

### **Délibération n° 53 / 2026 : Adoption du compte financier unique 2025 du budget annexe de l'assainissement**

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2025 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	156 040,46€
Dépenses de fonctionnement 2025	128 080,76€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement</b>	<b>27 959,70€</b>
Résultats antérieurs reportés en dépenses	102 687,66€
<b>Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2025</b>	<b>74 727,96€</b>
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2025	92 681,96€
Dépenses d'investissement 2025	80 106,48€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement</b>	<b>12 575,48€</b>
Résultats antérieurs reportés en recettes	278 403,60€
<b>Excédent d'investissement au 31 décembre 2025</b>	<b>290 979,08€</b>

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Madame Nadia Lallemand, première adjointe au maire, que le vote du compte financier unique est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à la majorité (20 pour, 1 contre : M. Roux) le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe de l'assainissement,
- dit que l'excédent de clôture de l'exercice 2025 est de 216 251,12€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.

Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-54\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

### **Délibération n° 54 / 2026 : Affectation des résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe de l'assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

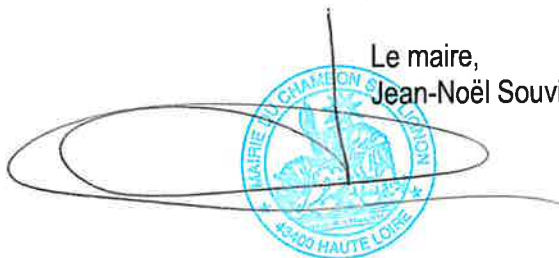
Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des votants (21 pour, 1 contre : M. Roux), décide d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe de l'assainissement, comme suit :

	Budget annexe de l'assainissement
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2026	290 979,08€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2026	74 727,96€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.



Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

**AR Prefecture**

043-214300519-20260519-55\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

**Délibération n° 55 / 2026 : Décision modificative n° 1 au budget annexe de l'assainissement**

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, afin de réajuster le budget annexe de l'assainissement suite au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats, de prendre une décision modificative, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	74 727,96 €				
023		Autofinancement complémentaire	-74 727,96 €				
			<b>Total</b>				<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
				001	001	Excédent d'investissement reporté	290 979,08 €
				021		Autofinancement complémentaire	-74 727,96 €
				16		Emprunt d'équilibre	-216 251,12 €
			<b>Total</b>				<b>0,00 €</b>

M. le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité (21 pour, 1 contre : M. Roux), valide la décision modificative n° 1 au budget annexe de l'assainissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/maj2026

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-56\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 21

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

## Délibération n° 56 / 2026 : Adoption du compte financier unique 2025 du budget annexe de la chaufferie bois

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2025 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	112 127,10€
Dépenses de fonctionnement 2025	151 046,59€
<b>Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement</b>	<b>38 919,49€</b>
Résultats antérieurs reportés en recettes	35 883,96€
<b>Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2025</b>	<b>3 035,53€</b>
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2025	24 077,00€
Dépenses d'investissement 2025	22 102,40€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement</b>	<b>1 974,60€</b>
Résultats antérieurs reportés en recettes	12 224,92€
<b>Excédent d'investissement au 31 décembre 2025</b>	<b>14 199,52€</b>

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Madame Nadia Lallemand, première adjointe au maire, que le vote du compte financier unique est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe de la chaufferie bois,
- dit que l'excédent de clôture de l'exercice 2025 est de 11 163,99€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.

Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/avril2025



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-57\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

### **Délibération n° 57 / 2026 : Affectation des résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe de la chaufferie bois**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

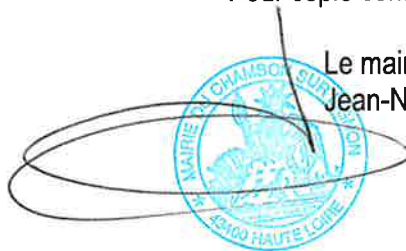
Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe de la chaufferie bois,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe de la chaufferie bois, comme suit :

	Budget annexe de la chaufferie bois
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2026	14 199,52€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2026	3 035,53€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.



Date de publicité :

1 JUIN 2026

1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mai2026

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-58\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemant, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemant)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

## Délibération n° 58 / 2026 : Décision modificative n° 1 au budget annexe de la chaufferie bois

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, afin de réajuster le budget annexe de la chaufferie bois suite au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats, de prendre une décision modificative, comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	3 035,53 €	70		Venir de produits	3 035,53 €
			<b>Total</b>				<b>Total</b>
			3 035,53 €				3 035,53 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
23		Immobilisations corporelles	14 199,52 €	001	001	Excédent antérieur reporté	14 199,52 €
			<b>Total</b>				<b>Total</b>
			14 199,52 €				14 199,52 €

M. le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 1 au budget annexe de la chaufferie bois.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.



Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mai2026

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-59\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 21

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

## Délibération n° 59 / 2025 : Adoption du compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe du lotissement « Ecoquartier » pour 2025 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	0,41€
Dépenses de fonctionnement 2025	400 555,41€
<b>Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement</b>	<b>400 555,00€</b>
Résultats antérieurs reportés	0,00€
<b>Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2025</b>	<b>400 555,00€</b>
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2025	0,00€
Dépenses d'investissement 2025	0,00€
<b>Résultat de l'exercice d'investissement</b>	<b>0,00€</b>
Résultats antérieurs reportés en recettes	334 713,19€
<b>Excédent d'investissement au 31 décembre 2025</b>	<b>334 713,19€</b>

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Madame Nadia Lallemand, première adjointe au maire, que le vote du compte financier unique est soumis au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à la majorité (16 pour, 4 contre : Mmes Crouzet, Maret, MM. Savini, Roux et 1 abstention : M. Valla), le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »,
- dit que le déficit de clôture de l'exercice 2025 est de 65 841,81€.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.

Date de publicité : - 1 JUIN 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mai2026



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20260519-60\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

**Délibération n° 60 / 2026 : Affectation des résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (3 abstentions : Mme Maret et MM. Savini, Valla), décide d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier », comme suit :

	Budget annexe du lotissement « Ecoquartier »
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au budget 2026	334 713,19€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2026	400 555,00€

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.



Date de publicité : **1 JUIN 2026**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/maj2026



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20260519-61\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026



Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

**Délibération n° 61 / 2026 : Décision modificative n° 1 au budget annexe du lotissement « Ecoquartier »**

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, afin de réajuster le budget annexe du lotissement « Ecoquartier » suite au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats, de prendre une décision modificative, comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	Articles	Intitulés	Montant	Chapitre	Articles	Intitulés	Montant
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	400 555,00 €	70		Vente de produits	-750 000,00 €
042	7133	Stock	-334 713,19 €	42	7133	Stock	915 842,22 €
				75	75888	Autres produits divers de gestion courante	-0,41 €
		<b>Total</b>	<b>65 841,81 €</b>			<b>Total</b>	<b>65 841,81 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	Articles	Intitulés	Montant	Chapitre	Articles	Intitulés	Montant
040	3355	Stock	815 842,22 €	001	001	Excédent antérieur reporté	334 713,19 €
				040	3355	Stock	-334 713,19 €
		<b>Total</b>	<b>815 842,22 €</b>			<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>

M. le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité (3 abstentions : Mme Maret et MM. Savini, Valla), valide la décision modificative n° 1 au budget annexe du lotissement « Ecoquartier ».

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.

Date de publicité : 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mai2026

**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-62\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

### **Délibération n° 62 / 2026 : Délégation générale au Maire l'autorisant à ester en justice**

M. le Maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le Maire certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions : Mme Crouzet et M. Savini) :

- décide d'autoriser M. le Maire et pour la durée de son mandat :
  - à ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la Commune du Chambon-sur-Lignon,
  - à intenter toutes les actions en justice ;
  - et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.
- dit qu'il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.

Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

**AR Prefecture**

043-214300519-20260519-63\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

***Délibération n° 63 / 2026 : Voie Verte du Haut-Lignon (VVHL) - Maîtrise foncière des emprises – Actes administratifs***

M. le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que, dans le cadre du projet de création de la Vélo Route Voie Verte du Haut-Lignon à Tence, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n° BCTE 2025/130 du 14 novembre 2025, plusieurs propriétaires concernés par les emprises ont consenti une promesse unilatérale de vente au profit de la Commune

Les promesses de vente sont acceptées et enregistrées conformément aux dispositions de l'article 1589-2 du Code Civil et donnent lieu à levée d'option.

Les prix sont conformes aux valeurs détaillées dans l'Estimation Sommaire et Globale du dossier DUP.

Vu la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de mise à disposition foncière conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, La Communauté de Commune du Haut-Lignon, la Commune de Tence et la Commune du Chambon-sur-Lignon en date du 4 novembre 2024,

Vu la délibération de la Commune de Le Chambon-sur-Lignon du 17 septembre 2024,

M. le Maire précise qu'il doit maintenant être autorisé à procéder à la régularisation des promesses de vente par acte administratif.

Par ailleurs, il doit être autorisé à régler les indemnités d'éviction dues aux fermiers en place et être autorisé à engager la procédure d'expropriation à l'encontre des propriétaires n'ayant pas consenti un accord amiable à la cession des emprises étant ici rappelé qu'il s'agit essentiellement de régularisations d'assiette cadastrale de chemins ruraux existants.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

.../...



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-  
lechambonsurlignon.fr

**AR Prefecture**

043-214300519-20260519-63\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à authentifier les actes administratifs intervenant en régularisation desdites promesses unilatérales de vente ;
- désigne Mme Nadia Lallemand, 1<sup>ère</sup> adjointe en qualité de représentant de la collectivité acquéreur, autorisée à intervenir aux actes à cet effet au même titre que M. le Maire ;
- désigne le cabinet C-FONCIER, sis Maison de la Jeune Entreprise, 416 rue Jean-Baptiste Lamarck à Saint-Germain-Laprade (43700) pour réaliser une mission d'assistance à la rédaction des actes administratifs ;
- autorise M. le Maire à régulariser les conventions d'évictions à intervenir avec les exploitants agricoles concernés par les emprises et la Commune conformément aux barèmes en vigueur ;
- autorise M. le Maire à mettre en œuvre la procédure d'expropriation (phase judiciaire de transfert de propriété par ordonnance d'expropriation et phase judiciaire de fixation des indemnités) s'agissant des dossiers n'ayant pu aboutir à un accord amiable ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.

**Date de publicité : - 1 JUIN 2026**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20260519-64\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

**Délibération n° 64 / 2026 : Modification des tarifs pour les droits de place pour les cirques**

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient de modifier les tarifs pour les droits de place votés lors du conseil municipal du 22 avril 2026.

M. le Maire rappelle les tarifs et propose une modification, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026, comme suit :

TARIFS DES REDEVANCES ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026		
	TARIF 2026 A partir 1 <sup>er</sup> mai	TARIF 2026 A partir 1 <sup>er</sup> mai
<b>DROITS DE PLACE</b>		
<b>▣ Cirques :</b>		
- Chapiteau inférieur ou égal à 100 m <sup>2</sup>	75,00 €	70,00 €
- Chapiteau compris entre 100 et 150 m <sup>2</sup>	75,00 €	80,00 €
- Chapiteau supérieur à 150 m <sup>2</sup>	75,00 €	90,00 €
- Forfait branchement électrique et eau	20,00 €	50,00 €
- Caution	300,00 €	300,00 €

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité valide à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026, les tarifs - droits de place, mentionnés ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.

Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mai2026

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-65\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

## Délibération n° 65 / 2026 : Désignation des membres de la commission de contrôle électoral

M. le Maire informe les conseillers municipaux que, suite à la démission de Cécile Chantepedrix, il convient de modifier les membres de la commission de contrôle électoral, comme suit :

### Titulaires

<b>Commission de contrôle électoral</b>	Sylvie Garriguenc
- <b>3 liste majoritaire dans l'ordre du tableau</b>	Christian Fréchet
- <b>2 liste minoritaire dans l'ordre du tableau</b>	Pascale Sève
	Pascale Maret
	Frédéric Roux

M. le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition mentionnée ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.



Date de publicité : - 1 JUIN 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mai2026



Mairie du Chambon-sur-Lignon

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



**MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90  
FAX : 04 71 65 71 99  
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260519-66\_2026-DE  
Reçu le 29/05/2026  
Publié le 29/05/2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

A été élue secrétaire de séance : Mme Odile Charreyron

### **Délibération n° 66 / 2026 : Modification des commissions municipales**

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient, en raison de la démission de Mme Cécile Chanteperrin, de la remplacer au sein des commissions municipales présidées par M. le Maire, membre de droit et animées par un vice-président.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le conseil municipal désigne :

#### **Commission urbanisme - environnement**

**Vice-président : André Chazot – conseiller délégué**

Mme Sylvie Garriguenc, Chantal Crouzet

MM. Jean-Marc Brottes, Mickaël Suchail, Frédéric Roux

#### **Commission tourisme, culture, associations culturelles, animations**

**Vice-présidente : Pascale Blanc – 3<sup>e</sup> adjointe**

Mme Nathalie Robert, Isabelle Dardelet, Chantal Crouzet, Pascale Maret

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le maire,  
Jean-Noël Souvignet.

**Date de publicité : - 1 JUIN 2026**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.